

## PROCES-VERBAL DU 4 MARS 2024

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEVERNY dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme GALLARD Lionella, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Février 2024

Présents : Mme GALLARD, Mr TESSIER, Mr CHADENAS, Mr GUILLOT, Mme CLEMENT, Mr GIL, Mr GOUNY, Mme VIVANT, Mr CAZIN, Mme DAZIN, Mme CARINE, Mme VACELET, Mme DESOUCHES-GRANGEON.

Excusés : Mr CHERRIER a donné procuration à Mme GALLARD. Mr de VIBRAYE Charles-Antoine a donné procuration à Mr TESSIER.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Francine.

### Ordre du jour :

- 1) – Dénomination Poumon Vert : résultat de la consultation.
- 2) - Espace polyvalent - dénomination nouvelle voie desserte : résultat de la consultation.
- 3) - Poumon vert : demande de subvention fonds LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale).
- 4) - Ecoquartier : choix AMO (Assistant Maîtrise Ouvrage) pour la rédaction du cahier des charges relatif à la conception, réalisation et commercialisation de l'éco-projet.
- 5) – Réfection des toitures des logements 38 et 40 Avenue du Château : demande de subvention au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).
- 6) -Telmah – Ecole Para-golf de Cheverny : demande de subvention.
- 7 - Subventions municipales 2024.
- 8 - Vote du taux des taxes directes locales 2024.
- 9) - Budget principal 2024 :
  - Approbation du compte de gestion 2023.
  - Vote du compte administratif 2023.
  - Affectation du résultat 2023
  - Vote du budget primitif 2024
- 10) - Budget annexe Ecoquartier 2024.
  - Approbation du compte de gestion 2023
  - Approbation du compte administratif 2023
  - Affectation du résultat 2023
  - Vote du budget primitif 2024
- 10) – Programme de voirie.

### **Dénomination Poumon Vert – résultat de la consultation**

La population a été consultée pour dénommer le poumon vert situé dans le centre bourg. Trois propositions de noms ont été soumises : le Clos des Noyers, le Parc de la Mairie, le Parc des Biches. La dénomination Parc des Biches a remporté le plus grand nombre de suffrages. Résultats de la consultation : Le Clos des Noyers : 43 voix Le Parc de la Mairie : 57 voix, Le Parc des Biches : 76 voix.

### **Espace polyvalent - dénomination nouvelle voie desserte : résultat de la consultation.**

De la même manière que le poumon vert, la voie de desserte créée pour desservir dans le secteur sud-est du centre bourg un nouvel espace de stationnements, une aire de camping-cars et un espace polyvalent a fait l'objet d'une consultation auprès des habitants pour dénommer cette nouvelle voie. Les dénominations voie de la Briqueterie et voie de la Bouletière ont été soumises. Le choix de la

population s'est porté sur le nom de la Briqueterie. Résultats de la consultation : 97 voix pour La Briqueterie et 70 voix pour La Bouletière. Deux votes blancs ont été enregistrés.

**Aménagement du « Poumon Vert » - demande de subvention au titre des Fonds LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale).**

Le poumon vert situé en centre bourg va faire l'objet d'actions et de divers équipements en faveur de la préservation et le développement de la biodiversité existante. Une aire de pique-nique va être réalisée. En matière d'actions, la LPO (Ligue Pour la Protection des Oiseaux) est déjà intervenue pour la création de nichoirs. Des panneaux indicateurs d'un refuge pour les oiseaux et de sensibilisation à la biodiversité vont être implantés. Un inventaire de la biodiversité va être réalisé par le CDPNE (Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement). En ce qui concerne l'aire de pique-nique, des tables et des bancs vont être installés. Les actions et les équipements ont été chiffrés à 23 918.00 € HT. Ils sont éligibles à hauteur de 80 % du montant HT au fonds européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). La collectivité va solliciter une aide financière au taux maximum auprès de l'Europe au titre de ce fonds.

**Eco projet « La Puce » - recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation d'un appel à projets de conception-réalisation-commercialisation.**

Dans sa séance du 8 janvier 2024, le conseil municipal a décidé de recourir à un appel à projet de conception-réalisation-commercialisation pour recruter une équipe pluridisciplinaire qui devra conduire l'aménagement du futur écoquartier et ce dans l'objectif de conserver un rôle décisionnel dans le projet. Une consultation a été lancée. Deux bureaux d'étude ont répondu : le regroupement de cabinets Equipage-Finance Consult- Adaltys Conseil et le cabinet Audicé ont soumis une proposition. L'offre du regroupement de 3 cabinets (Equipage-Finance Consult- Adaltys Conseil ) n'a pas répondu au cahier des charges qui lui a été soumis. La proposition du cabinet Audicé correspondant aux attentes de la collectivité été retenue pour un montant de 39 645.00 € HT – 47 574.00 € TTC.

**Réfection et isolation des toitures des logements 38 et 40 Avenue du Château : demande de subvention au titre de la DSR (Dotation Solidarité Rurale).**

Les toitures des logements locatifs communaux et les garages rattachés à ces logements situés au 38 et 40 avenue du Château vont faire l'objet d'une réfection. Les toitures des logements en sus de leur rénovation vont être isolées. L'entreprise de charpente-couverture GIRARDEAU a été retenue pour effectuer l'ensemble des travaux dont le montant global est estimé à 92 441.84 € HT – 110 930.21 € TTC. Une demande d'aide financière va être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DDSR (Dotation Départementale de Solidarité Rurale). Le montant de l'aide forfaitaire attendu s'élève à 22 000 €

**Telmah – Ecole Para-golf de Cheverny - demande de subvention**

Le fonds de dotation TELMAH a sollicité une aide financière pour la construction d'un practice et l'achat d'un paragolfeur (appareil qui permet la pratique du golf aux personnes à mobilité réduite) au profit de l'école paragolf du golf de Cheverny. L'assemblée a décidé d'attribuer une aide financière de 450 € pour le financement d'un paragolfeur qui permettra aux personnes adultes ou enfants en situation de handicap moteur et/ou mental de se tenir debout pour jouer au golf. Ce type de matériel est conçu pour être fonctionnel sur les terrains de golf les plus accidentés et vallonnés. Le prix de cet équipement est de 30 000 €.

**Vote des subventions communales 2024**

Une subvention a été attribuée aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant subvention
Club des séniors	250
E.S.C.C.C	4 100

<b>La Lyre</b>	<b>450</b>
<b>A.F.N (Section Cheverny/Cour-Cheverny)</b>	<b>100</b>
<b>Golf – association sportive</b>	<b>200</b>
<b>Part'âges</b>	<b>450</b>
<b>APEA Paul Renouard</b>	<b>100</b>
<b>FCPE Paul Renouard</b>	<b>100</b>
<b>FCPE Collège de Contres</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL ANNEE 2024</b>	<b>5 850</b>

### **Vote du taux des taxes directes locales 2023**

Le taux des taxes directes locales ont été fixés comme suit :

- Le taux de la taxe sur les propriétés bâties à : 41.21 %
- Le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à : 36.56 %
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.40 %.

Les taux sont identiques à ceux de 2023.

### **Budget principal - approbation du compte de gestion 2023– commune et vote du compte administratif 2023**

Le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune, correspondant aux comptes tenus par le Service de Gestion Comptable de Romorantin et le compte administratif 2023 correspondant aux comptes tenus par la collectivité sont en concordance. Le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés à l'unanimité.

### **Affectation du résultat d'exploitation exercice 2023 – budget principal.**

Le résultat des comptes de l'exercice 2023 fait ressortir :

- un excédent cumulé de fonctionnement de.....: 1 602 174.81 €
- solde positif cumulé d'investissement de..... : 112 739.51 €
- un solde positif de restes à réaliser en investissement..... : 266 570.13 €

Ces résultats sont repris dans les prévisions budgétaires du budget principal de 2024.

### **Budget primitif - vote du budget primitif principal 2024**

Le montant des prévisions budgétaires pour 2024 au budget primitif principal sont :

- section de d'investissement à : 1 688 341.99 €
- section de fonctionnement à : 2 493 318.81 €

### **Budget annexe aménagement secteur sud-est « la puce » - approbation du compte de gestion 2023 et approbation du compte administratif 2023**

De la même manière que le budget principal, le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 du budget annexe de l'Aménagement du secteur sud-est « La Puce » sont en adéquation. Ils ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

### **Budget annexe secteur sud-est « la puce » - affectation du résultat d'exploitation exercice 2023**

Les résultats budgétaires de 2023 du budget annexe sont les suivants :

Réalisations budgétaires 2023

#### **I – Section de Fonctionnement**

- Dépenses réalisées : - 1 375 674.24 €
- Recettes réalisées : + 1 375 674.24 €

Résultat de clôture 2023

0.00 €

## **II – Section d’investissement :**

### **Réalisations budgétaires 2023**

- Dépense réalisées	: - 1 385 528.80 €
- Recettes réalisées	: + 575 082.06 €

Résultat de clôture 2023 - 810 446.74 €

Le résultat de clôture est repris dans le budget prévisionnel de 2024 du budget annexe.

### **Budget annexe aménagement secteur sud-est « la puce » - vote du budget primitif 2024**

Le montant des prévisions budgétaires du budget annexe aménagement secteur sud-est « La Puce » pour 2024 ont été fixées, comme suit :

- section de d’investissement à	: 2 445 736.76 €
- section de fonctionnement à	: 1 625 201.32 €

### **Programme de voirie 2024**

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de réfection sur les routes suivantes :

- Route du Bûcher pour un élargissement de la voie.
- Route de Launay pour un élargissement de la voie.
- Route de l’Ebat devant les n° 8 et n° 11 pour la réalisation d’une purge.
- Route du Golf pour une purge et un gravillonnage.
- A l’intersection de la route de Contres et route de Poëly pour la réalisation d’une poutre de rive.
- A l’intersection de la route de Contres et du chemin de la Levraudière pour la réalisation d’une poutre de rive.

Une consultation a été réalisée. Les entreprises BSTP et COLAS ont soumis une proposition. L’offre de l’entreprise BSTP la mieux-disante d’un montant de 69 995.00 € HT – 83 994.00 € TTC a été retenue.